

A la fin de ses propos, le député d'Oshawa-Whitby a fait valoir, pour s'y opposer, que, si des entreprises ou des personnes arrivaient à prouver qu'elles avaient augmenté leur productivité, ces lignes directrices étaient assez souples pour leur permettre d'en profiter. Si l'on considère l'ensemble de l'économie canadienne, je ne vois pas quel avantage peut présenter un système qui n'encourage pas la productivité. Si des personnes ou des groupes de travailleurs ou encore des entreprises augmentent leur productivité et, du même coup, notre base de ressources, c'est certainement dans notre intérêt. Notamment, cela nous permet de faire davantage pour ceux qui se situent au bas de l'échelle des revenus et qui ne sont pas capables d'accroître leur productivité.

Le chef du Nouveau parti démocratique a parlé aussi de l'exemption pour réinvestissement, qu'il considère comme une mesure permettant aux entreprises d'augmenter leurs prix. Je crois l'avoir convaincu en particulier, et j'espère pouvoir le lui faire admettre en public, que l'exemption dont il parle permet de réinvestir les capitaux constitués par un prélèvement spécifique sur les bénéfices réalisés grâce à l'exportation. Ces capitaux, déposés dans un compte public, pourront être rendus aux entreprises s'il est démontré qu'ils seront réinvestis au Canada dans des activités de production. Il est inexact de dire qu'une entreprise pourra relever ses prix de vente, au Canada et à l'étranger, parce qu'elle cherche à investir dans des industries exportatrices.

J'aimerais en revenir à certains des principes fondamentaux que j'ai déjà exposé au cours des débats antérieurs consacrés à cette question. Nous savons que ce ne sera pas chose facile que d'appliquer un programme de ce genre, pas plus que n'importe quel programme de contrôle dans une économie, une société aussi complexe que la nôtre. Nous sommes disposés à reconnaître, et j'ai été ravi d'entendre prononcer le mot par le chef de l'opposition, que lorsqu'on cherche à appliquer des normes rigides à un groupe non homogène de personnes, il y a fatalement ce qu'on pourrait appeler une certaine injustice approximative ou au moins, il n'y a qu'une justice approximative entre les diverses catégories.

Nous estimons que beaucoup de Canadiens jugent nécessaire à l'heure actuelle de modérer nos exigences. En général, les Canadiens admettent l'impossibilité de tolérer plus longtemps de pareils taux d'inflation, imputables à la montée réelle des coûts de nos importations et à l'inflation que nous provoquons nous-mêmes. Il faut nous attacher désormais à ralentir le rythme de l'inflation et je crois que nous avons largement l'appui de l'opinion, comme mes collègues l'ont constaté je pense.

Il ne fait aucun doute que l'un des secteurs qui seront difficiles à régir est celui de la fixation des prix. Il est tout à fait exact que, bien qu'on puisse surveiller et contrôler efficacement à l'avance les centaines ou les milliers de règlements salariaux et de contrats individuels qui se font chaque année au Canada, il est impossible d'examiner comme il faut les centaines de millions de ventes au détail qui ont lieu au Canada. Nous nous en rendons compte. Dans bien des cas, au niveau de la vente au détail, il sera difficile de régir la fixation des prix à l'avance, mais nous sommes convaincus de pouvoir bien contrôler certaines denrées et nous exigerons d'être prévenus des hausses de prix. En ce qui concerne la vente au détail en général, nous pouvons contrôler efficacement les hausses de prix d'une vaste gamme de denrées alimentaires.

En ce qui concerne le contrôle des bénéfices des sociétés, qui équivaut de fait à un contrôle du prix des denrées que

Programme anti-inflation

certaines groupes de Canadiens doivent acheter, j'aimerais signaler la décision rendue le lundi 3 novembre 1975 par la Commission canadienne des transports à propos de la British Columbia Telephone Company. Cette décision prouve bien que nous pouvons régir efficacement le coût des services offerts aux Canadiens. La décision de la CCT, qui se fondait sur les lignes directrices gouvernementales, a réduit de 28 p. 100 le montant de l'augmentation de tarifs que la société avait demandée et que la CCT lui aurait accordée si les lignes directrices n'avaient pas été appliquées, et, aux échelons supérieurs, elle a réduit de un million et demi de dollars les traitements que les fonctionnaires supérieurs et les administrateurs de la société auraient pu recevoir autrement. A notre avis, ce qui s'est produit dans le cas de la British Columbia Telephone Company se produira souvent au cours des mois à venir. Nous reconnaissons qu'il sera difficile de contrôler le prix de chaque article vendu dans les supermarchés, mais nous estimons que le programme pourra faire baisser les prix au Canada et qu'éventuellement, c'est ce qu'il fera.

Mes collègues participeront au débat, monsieur l'Orateur. D'ici trois semaines, le comité aura fini de discuter le bill C-73 et le renverra à la Chambre. On a proposé certains amendements au cours du débat et au comité. De fait, nous avons présenté certains amendements au comité et je suis prêt à examiner attentivement ces amendements et les points que d'autres députés ont soulevés.

Une fois de plus, je tiens à insister sur le fait qu'il importe de prendre des mesures pour ralentir l'inflation au Canada—il faut assurer aux Canadiens qui désirent nous aider à appliquer les sanctions prévues dans le bill qu'ils seront récompensés par une régression du taux d'inflation et que certains groupes ne pourront pas profiter de la situation. Nous espérons trouver ce genre d'appui dans les prochaines semaines afin de pouvoir appliquer le programme et de pouvoir faire profiter tout le monde des résultats des restrictions que nous voulons imposer dans l'intérêt du Canada.

● (1430)

[Français]

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur le président, cette question d'inflation a déjà fait couler beaucoup d'encre et dépenser beaucoup de salive. On peut constater que le problème est loin d'être réglé. La motion qui fait le sujet du débat aujourd'hui démontre qu'un groupe de gens constate que la répartition est loin d'être équitable relativement aux professionnels et aux salariés au Canada.

Alors, je profiterai de cette occasion pour signaler que, selon moi, on peut distinguer trois causes économiques à l'inflation. La première cause, les impôts et les taxes; la deuxième, l'impossibilité pour les salaires de rejoindre le prix et la troisième, la déficience du pouvoir d'achat global au pays. L'inflation est un phénomène d'ordre économique. Il y aura donc des causes d'ordre économique. Mais l'inflation se manifeste dans une sphère d'activités humaines. On y retrouve également une cause humaine d'ordre psychologique, laquelle, croyons-nous, existe précisément par le fait des conditions économiques qui prévalent dans le régime économique actuel. D'une part, le salarié de façon collective réclame des augmentations de salaires, soit pour boucler le budget familial, soit pour agrémente ce budget. D'autre part, l'industriel, le manufacturier ou le marchand, toujours collectivement parlant, cherche à augmenter ses prix, soit pour équilibrer son budget, soit pour augmenter ses profits: dans les deux cas, on assiste à une course à